Communauté de Communes du Trièves

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 17 mars 2014

Compte-rendu

Présents: Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Christophe Drure, Eric Bernard, Patrick Boudol, Christian Brunoud, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, Michel Court, Jean-Bernard Bellier, Robert Terrier, Christian Roux, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

<u>Pouvoirs</u>: Gérard Martin Dhermont à Frédérique Puissat, Gérard Baup à Michel Guiguet.

Excusés: Annie Roveda, Henri Benoist, Gérard Martin Dhermont,

Isabelle André est désignée secrétaire de séance.

Samuel martin annonce qu'en « questions diverses », les sujets suivants seront abordés :

- Information sur la taxe de transport de produits chimiques
- Information relative à la réorganisation à la Poste
- Information relative à la Perception de Monestier de Clermont.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 17 février 2014

Après avoir pris en compte la remarque de Michel Guiguet, le compte rendu est approuvé.

2 abstentions

2- Approbation des comptes de gestion 2013

Arrivée Christian Roux

Le président propose un vote global pour les comptes de gestion 2013.

Vote: Approbation des comptes de gestion 2013

Adopté à l'unanimité

3- Approbation des comptes administratifs 2013 et affectation des résultats

Le Président précise que dans la note il y a une inversion de compte sans incidence financière dans le budget Action Economique – affectation de résultats - qu'il convient de rectifier (002 et 001).

Il propose un vote global pour les comptes administratifs 2013.

Samuel Martin quitte la salle afin que le vote puisse avoir lieu.

Vote : Approbation des comptes administratifs 2013 et affectation des résultats

Abstention: 1 Pour: 39

4- Approbation des budgets 2014 et vote des taux d'imposition

Le Président propose de voter chaque budget dans sa globalité et non pas chapitre par chapitre.

Débat :

Michel Lambert souhaite faire une remarque à propos des écoles. Le Projet Educatif Territorial Trièves prévoit une participation de 10 euros par enfant et par an soit environ 6500 € annuels pour le budget Ecoles. Il estime qu'il est possible de trouver cette somme dans le budget et en particulier sur les réserves des subventions aux associations car il est contre le fait de demander une participation aux parents. Il précise avoir reçu des remarques de parents d'élèves à ce sujet en mairie.

Samuel Martin exprime la position du bureau en ce qui concerne la participation demandée aux parents. Il parait juste que chacun participe à ce nouveau service. Cette somme se

justifie d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de cantine et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015.

S. Martin rappelle que des efforts ont été faits par les vice-présidents et les services et qu'il n'est pas souhaitable de récupérer sur les subventions versées aux associations la somme demandée aux familles pour le périscolaire.

Marie-Claire Brizion précise que ce sujet a été discuté lors des réunions de concertation et que les parents eux-mêmes ont compris cette participation. Cette somme de 6500 € sera affectée à l'acquisition de matériels pour les activités périscolaire.

Pour Guillaume Gontard, cette participation de 10 € est symbolique. Il craint les dérives dès lors que l'on touche au symbole de la gratuité de l'école auquel il est très attaché. Si cette mesure est mise en place, la commune du Percy la prendra en charge pour ses familles. Il rappelle que pour les enfants qui sont dépendants du transport, il s'agit bien d'une mesure imposée.

Frédérique Puissat rappelle que la problématique du coût a été longuement débattue. L'idée était de trouver un tarif harmonisé sur le territoire. Certains tenaient absolument à la gratuité, d'autres souhaitaient faire payer et il a fallu trouver un compromis entre les 2 avec une tarification similaire puisque, d'un côté il y a l'intercommunalité et de l'autre les communes qui n'ont pas délégué leurs compétences. Le choix de la participation a été retenu par l'assemblée présente constituée de parents, d'enseignants et d'élus.

Frédéric Aubert rappelle que, sur le canton de Mens, concernant les écoles, aucune décision n'a été prise sur la gratuité ou la participation des familles.

Michel Guiguet partage l'avis de Guillaume Gontard par rapport au symbole. C'est une affaire de principe. Pour lui, l'école est gratuite. Et, il rejoint l'avis de Michel Lambert, on ne donne pas le choix aux parents de participer ou pas.

Michel Lambert s'interroge sur ce que donne la CAF de l'Isère pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. La CAF ne donne rien et n'est que partenaire technique répond Frédérique Puissat.

Elle rappelle une fois encore qu'il s'agit juste de trouver un compromis entre les communes qui ont délégué et celles qui ne l'ont pas fait.

Il convient d'être vigilant car, face au désengagement de l'Etat et du département, les principes risquent de coûter très cher à terme rappelle le Président.

Pour Marie-Claire Brizion, cette « pause *récréactive* » est imposée et nécessite de trouver un compromis.

Jean-Bernard Bellier a calculé qu'un élève coûte 2300 euros en 2014 à la CCT alors qu'auparavant le coût d'un élève s'élevait à 1300€ Il s'interroge face à ces chiffres.

Cette augmentation est principalement liée à l'harmonisation du fonctionnement des écoles répond Marie-Claire Brizion.

Samuel Martin n'accepte pas ces chiffres lancés à la volée. Pour comparer des données chiffrées, il faut auparavant les examiner correctement.

Pour Jean-Paul Mauberret, demander une participation aux familles, c'est mettre le doigt dans un engrenage. C'est une question de principe.

Michel Lambert redit combien la gratuité de l'école est importante pour lui et qu'il n'admet pas de demander une participation aux parents. Il trouve dommage d'ergoter pour 6 000€ quand il s'agit des enfants.

Pour Marie-Claire Brizion, il ne faut pas mélanger les écoles (gratuité) et le périscolaire.

Samuel Martin souligne que cette réforme a été instaurée à la hussarde et que les collectivités territoriales se trouvent dans l'obligation de la gérer.

Frédérique Puissat souhaite respecter l'avis de la commission Vie scolaire- Enfance jeunesse.

Pour Michel Lambert, la commission est force de proposition mais la décision incombe au conseil communautaire.

Guy Percevault souligne que la plupart des écoles ont une coopérative scolaire et la plupart font payer une cotisation.

Le Président insiste sur le fait que la CCT fait déjà beaucoup pour les écoles. C'est symbole contre symbole. Il précise que cette participation fera l'objet d'un vote un peu plus tard dans la séance et demande que le débat autour du vote du budget se poursuive.

Vote Participation des familles de 10 euros par an et par enfant :

Pour: 23 Contre: 13 Abstentions: 4

Pour Michel Guiguet, « il s'agit du dernier conseil communautaire pour un certain nombre de conseillers communautaires et les décisions à prendre sont lourdes de sens pour les successeurs qui auront raison de dire que les ex-élus connaissaient la situation et seront en droit de s'interroger sur les décisions prises. Qu'est-ce qui fait penser que les choses vont s'améliorer l'an prochain ? L'impression générale est loin d'être optimiste quant à une hausse des dotations de l'Etat et du Département pour les années qui viennent.

Il s'interroge sur d'éventuelles marges prévues au BP 2014.

Samuel Martin précise que tout a été calculé au plus juste. Il rappelle qu'il a déjà beaucoup insisté quant aux mesures drastiques à prendre. La fiscalité devrait s'accompagner d'économie en personnel entre autres et il faudrait peut-être revoir des compétences. La prochaine assemblée n'échappera pas à des décisions difficiles.

Guillaume Gontard demande quelles sont les mesures dont il est question ?

Le Président rappelle qu'il a émis des propositions en matière de fiscalité et de réduction des dépenses de personnel que l'ensemble de l'assemblée n'a pas souhaité suivre. Il avait également demandé des propositions aux conseillers. Aujourd'hui, il faut se prononcer.

Pour Guillaume Gontard, il ne lui semble pas qu'il y ait eu un véritable choix. Il n'y a pas eu de discussion autour de la table. On ne peut pas proposer un budget avec un tel déséquilibre. Le débat est le même que celui de l'an dernier et aucune mesure n'a été entreprise depuis. Face à un tel déséquilibre budgétaire, c'était à l'exécutif de proposer des pistes.

Pour Guy Percevault, un tel déficit est grave et utiliser le recours à l'impôt comme variable d'ajustement le gêne énormément.

Le Président a expliqué clairement ce qu'il en était des dépenses la fois précédente. La réduction de la DGF va continuer ce qui n'était pas prévu au moment de la fusion.

L'assemblée s'accorde pour dire que la collectivité subit ce désengagement. Il ne s'agit pas de critiquer la gestion de Mr Martin.

Jean-Paul Mauberret ne votera pas ce budget car il estime que c'était il y a un an déjà qu'il aurait fallu prendre des mesures. On est dans le flou et on va laisser une situation sans réponse à nos successeurs et il le déplore. Il n'y a pas les recettes pour couvrir les dépenses nécessaires. Il aurait fallu discuter de cela pendant toute l'année 2013.

Michel Lambert rappelle que le 13 février 2013 Bernard Combe avait déjà dit qu'il faudrait revoir la question des impôts en 2014. La fiscalité a donc bien été évoquée.

Pour Christophe Drure, c'est une réalité depuis le début. Il lui parait nécessaire de voter les taux avant de voter le budget.

Samuel Martin n'y voit pas d'inconvénient et propose de passer directement au vote des taux d'imposition. Il propose donc d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

- CFE: 28.12%

Taxe d'habitation : 7.78%Taxe Foncière non bâti : 2.99%

soit pas d'augmentation pour ces 3 taxes par rapport à 2013.

En ce qui concerne la Taxe Foncier Bâti, le taux reste à déterminer. La proposition est d'appliquer un taux de 1% (contre 0 actuellement) ce qui laisse aux prochains la possibilité d'augmenter encore de 1%.

Guy Percevault regrette que le foncier bâti ne concerne pas l'ensemble de la population.

Pour Michel Guiguet, avec 1% il reste encore 2 tiers du déficit à couvrir. Il est contre car cette mesure car insuffisante sur le long terme. Il préférerait voter tout de suite un taux de 2%.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION:

2% sur foncier bâti : 11 Pour 1% sur le foncier bâti : 27 Pour

Abstentions: 2

Le taux d'imposition 2014 de la Taxe foncière bâtie est donc fixé à 1%.

Retour au débat :

Le Président revient sur la question du Régime Indemnitaire (RI) suite à la grève des agents de collecte. Il indique que le RI a fortement augmenté entre 2012 et 2014. Le Comité Technique Paritaire du centre de gestion avait donné un avis favorable en octobre 2012 sur le rapprochement par étape du RI avec un alignement à la moyenne par catégories. Il n'est

pas possible d'aligner le RI par le haut à cause d'une importante disparité entre les structures avant la fusion. Les agents ont été informés que les discussions sur la poursuite de l'harmonisation auraient lieu devant le comité technique (CT) de la CCT.

Michel Guiguet regrette de ne pas savoir, quand il est question de RI, à quoi ça correspond et ce qu'il conviendrait de faire. Il s'agit d'un sujet délicat sur lequel il ne peut se positionner sans le comprendre.

L'enveloppe existante au moment de la fusion était de 200 000 euros. Elle est passée en 2 ans à 300 000 euros indique le Président. Il a souhaité que le comité technique paritaire se saisisse du dossier et précise qu'aucun agent n'a un régime indemnitaire inférieur à 1400€ annuel brut. Le rôle du comité technique sera de travailler sur des critères d'attribution du RI. Samuel Martin propose de dégager une somme de 6 000€, somme pas très importante mais qui permettrait au CT de s'emparer de cette question et de poursuivre l'harmonisation notamment pour les catégories les plus basses. Si ce principe est admis, cela concernera l'ensemble des budgets.

Pour Michel Lambert, il convient de penser aux employés communaux et de savoir comment ils se situent par rapport aux agents de la CCT.

Nadine Serpolet regrette que cette proposition soit ajoutée maintenant au budget. Elle aurait souhaité que cette question soit abordée avant la grève.

Frédérique Puissat précise qu'il n'y avait aucune augmentation prévue au budget et que le lissage n'a pas été validé en 2014 en raison du déficit.

Jean-Bernard Bellier se demande où trouver cette enveloppe.

Ces 6000€ seront ajoutés à la dépense répond le Président.

Marie-Claire Brizion se dit ennuyée quand on parle de RI car s'il existe d'importantes différences entre les agents, c'est au Comité paritaire d'en discuter. Cette enveloppe de 6 000 € représente « une goutte d'eau » et ne luiapparaît pas comme une bonne mesure.

VOTE : attribution d'une enveloppe de 6 000 euros

Pour: 23 Absentions: 17

Le Président invite le conseil à procéder au vote des budgets 2014

VOTE BUDGET PRINCIPAL:

Pour: 25 Contre: 10 Abstentions: 5

VOTE BUDGET ECOLES:

Pour: 32 Contre: 1 Abstentions: 7

VOTE BUDGET TOURISME:

Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 11

VOTE BUDGET CHAUFFERIE BOIS:

Pour: 31 Contre: 0 Abstentions: 9

VOTE BUDGET IMMO LA CROIZETTE :

Pour: 34 Contre: 0 Abstentions: 6

VOTE BUDGET ACTION ECONOMIQUE:

Pour: 33 Contre: 0 Abstentions: 7

VOTE BUDGET EAU:

Pour: 33 Contre: 0 Abstentions: 7

VOTE BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS:

Pour: 34 Contre: 0 Abstentions: 6

5- Modalités de remboursement des frais de déplacement aux agents

Il est proposé d'apporter des précisions aux règles déjà édictées dans les 2 précédentes délibérations relatives aux modalités de remboursement des frais de déplacement aux agents.

Vote : modalités de remboursement des frais de déplacement aux agents

Pour: 39 Abstention: 1

6- Marché de fournitures : acquisition de véhicules

Suite à l'avis CAO réunie le 14 mars dernier, il est proposé d'attribuer le marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules pour le :

Lot n°1 : un véhicule pour le service « collecte et traitement des déchets » NISSAN d'un montant de 43 721€

Lot n°2 : un véhicule pour le service « collecte et traitement des déchets » : CITROEN d'un montant de 15 487€

Lot n°3 : un véhicule pour le service des eaux : MITSUBISHI d'un montant de 26 229€

Lot n°4 : lot infructueux pour le service « vie scolaire » car les offres reçues étaient supérieures au budget. Une nouvelle consultation va être lancée pour un véhicule d'occasion.

Lot n°5 : un véhicule pour le service « Enfance et Jeunesse » : combi NISSAN d'un montant de 22 062€

Lot n°6: un véhicule pour le service « Tourisme »: CITROEN 16 086€.

Sauf pour le service « Tourisme », il s'agit du renouvellement de véhicule. Il a été proposé l'achat d'un véhicule pour le service « Tourisme » pour faciliter les déplacements des agents d'un OT à l'autre pour les besoins du service.

Guillaume Gontard demande si une réflexion sur le pourcentage d'utilisation des véhicules a été menée et sur la meilleure manière de les optimiser.

Le Président confirme que cette réflexion a été menée et que la mutualisation des véhicules existe déjà entre les services.

Vote : Marché de fournitures : acquisition de véhicules

Pour: 39 Abstention: 1

7- Convention de cofinancement de la mission locale – Année 2014

Le montant de la participation 2014 de la CCT est fixé à : 9565 habitants x 1.77€ = 16 930.05€

Vote : Convention de cofinancement de la mission locale - Année 2014

Adopté à l'unanimité

8- Demande de subvention CPER pour l'étude de positionnement économique

Lors de la séance du 25/11/2013, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une étude de positionnement économique du Trièves.

Cette étude peut bénéficier d'une aide supplémentaire dans le cadre du CPER (Contrat de Projets Etat / Région) sur des lignes emplois – formation. Cette demande de subvention vient en complément des demandes formulées lors des derniers conseils communautaires auprès du CDDRA et de l'Etat, et permettre ainsi de baisser l'autofinancement de la communauté de communes sur cette étude.

Il est donc proposé d'autoriser Président à solliciter le CPER pour une subvention la plus élevée possible.

Vote : Demande de subvention CPER pour l'étude de positionnement économique

Adopté à l'unanimité

9- Demande de subvention LEADER pour complément agricole dans le cadre de l'étude de positionnement économique

Lors de la séance du 25/11/2013, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une étude de positionnement économique du Trièves.

La partie agricole de cette étude peut bénéficier d'une aide dans le cadre du programme LEADER Vercors – Trièves qui porte sur l'économie du paysage.

Il est donc proposé de :

- solliciter le programme Leader pour accompagner le volet agricole de l'étude,
- d'approuver le plan de financement correspondant
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette mission.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
Complément agricole	13 680 €	Europe FEADER	7 524 €	55%

		Autofinancement	6 156 €	45%
TOTAL DES DEPENSES	13 680 €	TOTAL DES RECETTES	13 680 €	100%

Vote : Demande de subvention LEADER pour complément agricole dans le cadre de l'étude de positionnement économique

Adopté à l'unanimité

10- Marché de travaux : entretien annuel des sentiers sur les cantons de Clelles, Monestier de Clermont et Mens

Suite à l'avis de la CAO du 14/03/2014, il est proposé d'attribuer le marché de travaux d'entretien annuel des sentiers de la manière suivante :

Lot n°1 : entretien des sentiers sur le canton de Clelles : Dominique GRESLOU Lot n°2 : entretien des sentiers sur le canton de Monestier de Clermont : ONF

Lot n°3: entretien des sentiers sur le canton de Mens: ONF

Gilbert Corréard demande de veiller au planning d'entretien en tenant compte d'éventuels événements et cérémonies.

Bernard Fillit rajoute que les chasseurs entretiennent régulièrement les sentiers.

Vote : Marché de travaux : Entretien annuel des sentiers sur les cantons de Clelles, Monestier de Clermont et Mens.

Adopté à l'unanimité

11- Mandat spécial voyage à Munich – lancement programme européen SRC+

Le conseil communautaire est invité à accorder un mandat spécial à M. Jérôme FAUCONNIER, Vice-Président, pour se rendre à Munich les 8 et 9 avril 2014 pour le lancement du projet européen SRC +. Il est précisé que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels.

Vote : Mandat spécial voyage à Munich – lancement programme européen SRC + Adopté à l'unanimité

12- Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Marie-Claire Brizion rappelle que de nombreuses réunions entre les délégués de parents, des enseignants et des élus ont eu lieu. Ce document a été présenté aux commissions « Vie scolaire » et « Enfance jeunesse », en y assœiant les communes n'ayant pas délégué la compétence « écoles ». Cet important travail a permis d'élaborer le Projet Educatif de Territoire pour le Trièves. Elle demande aux communes qui n'ont pas encore donné leurs annexes de les transmettre le plus rapidement possible.

Frédérique Puissat complète les propos de Marie-Claire Brizion en soulignant la concertation intéressante avec Jeunesse et Sports.

Michel Lambert souligne ce travail mais revient sur le fait que la CAF ne participe pas.

Bernard Combe explique que l'aide de la CAF est conditionnée à un niveau d'encadrement du personnel (diplômes) que le CCT ne peut pas remplir aujourd'hui.

Vote : Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Pour: 39 Abstention: 1

13- Tarifs pour la cantine scolaire et les temps périscolaires 2014/2015

La Vice-présidente explique la proposition des commissions « Vie scolaire » et « Enfance jeunesse » :

- Aucun changement des tarifs de cantine.
- Pour la **récréactive** (nouveau temps périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires): adhésion de 10 € par an et par enfant.
- Pour l'accueil du matin : aucun changement de tarif ->1,66 € l'heure.
- Proposition de mise en place de ce service sur Mens avec un minimum d'inscrits de 8 enfants (au même tarif que Clelles et Monestier de Clermont); La collectivité se gardant la possibilité d'arrêter ce service si le nombre d'enfants n'est pas suffisant.
- Pour les **ateliers du soir** le constat est qu'aujourd'hui les familles de Mens sont au QF alors que les familles de Monestier de Clermont et de Clelles sont au forfait pour le même service.

Dans un souci d'harmonisation, il est proposé que toutes les familles payent le même prix pour le même service sans toutefois subir d'augmentation.

- A Monestier de Clermont, le tarif unique pour 2 heures est de 4,06 €.

- A Mens, le tarif maximum pour les hauts QF est de 5,5 €.

Afin que les familles de Monestier de Clermont ne subissent <u>pas d'augmentation</u>, il est proposé de passer tout le monde au QF et que le plus haut tarif soit à 4,06 €.

Les familles de Monestier de Clermont qui ont les plus hauts QF ne subiront donc <u>aucune</u> <u>augmentation</u> et les QF les plus faibles subiront une baisse de tarif.

Sur Mens les hauts QF subiront une baisse et les bas QF auront toujours le même tarif.

- A Clelles, le tarif actuel pour 1h30 d'accueil est de **3,04 €.** Il est proposé de passer au QF. Les hauts QF seront au tarif de 3,04 € et les plus bas QF seront au tarif proratisé à 1h30 sur la même base que Mens et Monestier de Clermont.

Les hauts QF de Clelles n'auront donc aucune différence et les bas QF subiront une diminution de tarif.

Cette proposition de tarifs qui seront inchangés ou en baisse entraîneront <u>pour la collectivité</u> une perte maximum de recettes estimée à environ 2 580 € :

- 200 € de perte pour les bas QF de Clelles
- 880 € de perte pour les bas QF de Monestier de Clermont
- 1 500 € de perte pour les hauts QF de Mens.

La Vice-présidente, propose au conseil les tarifs ci-dessous pour les différents services :

➤ Les tarifs de la cantine des écoles de Mens, de Monestier de Clermont, de Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles, pour l'année scolaire 2014/2015 selon le tableau ci-dessous (aucun changement par rapport à l'année scolaire 2013/2014) :

Catégories	Tarifs	Tarifs pour les enfants en PAI (dont les repas sont fournis par les parents)
QF 1 / < 300	3,67 €	1.83 €
QF 2 / 301 à 600	3,92 €	1.96 €
QF 3 / 601 à 900	4,32 €	2.16 €
QF 4 / 901 à 1200	4,90 €	2.45 €
QF 5 / 1201 à 1500	5,47 €	2.73 €
QF 6 / 1501 à 1800	5,71 €	2.85 €
QF 7 / > 1801	6,12 €	3.06 €
Repas exceptionnel/occasionnel, prix fixe sans quotient	8,16 €	4.08 €

> Les tarifs de l'accueil du matin :

Accueil du matin :

- Clelles de : 8h à 9h

- Monestier de Clermont : de 7h30 à 8h30 1.66 €

Mens de : 7h30 à 8h30

La mise en place d'un accueil du matin est proposé sur Mens.

Ce service sera mis en place si le nombre d'enfants inscrits est au minimum de 8.

Si ce nombre n'est pas atteint, la collectivité se réserve la possibilité de ne pas mettre en place cet accueil ou de ne pas le maintenir si les effectifs ne dépassent pas à terme les 8 enfants.

> Les tarifs des ateliers du soir :

Catégorie	Tarifs 2h Monestier de Clermont et Mens / 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30 CLELLES / 17h à 18h30
QF 1 / < 300	2,20 €	1,65 €
QF 2 / 301 à 600	3,40 €	2,55 €
QF 3 / 601 à 900	3,90 €	2,93 €
QF 4 / 901 à 1200	4,06 €	3,04 €
QF 5 / > 1201 à 1500	4,06 €	3,04 €

QF 6 / 1501 à 1800	4,06 €	3,04 €
QF 7 / > 1801	4,06 €	3,04 €

> Les tarifs de la récréativité :

Proposition des commissions « Vie scolaire » et « Enfance Jeunesse » du 20/02 : Une adhésion de 10 € par enfant pour l'année scolaire.

Vote: Participation des familles de 10 euros par an et par enfant:

Pour: 23 Contre: 13 Abstentions: 4

Vote : tarifs cantine scolaire et temps périscolaires 2014/2015

Pour: 39 Abstention: 1

14- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chichilianne

Par délibération en date du 10 janvier 2014, la commune de Chichilianne sollicite un fonds de concours pour les travaux d'aménagement d'un réfectoire dans le bâtiment communal qui pourra accueillir les enfants de l'école qui allaient jusqu'à présent manger au restaurant du village.

Considérant les travaux réalisés par la commune de Chichilianne pour un montant de 172 019,26 € HT financés à hauteur de 86 969 € parle CG 38, le conseil communautaire est invité à attribuer un fonds de concours à la commune de Chichilianne d'un montant de 36 000 € soit 42,30 % du montant restant à charge de la commune (maximum autorisé : 50%).

Jean-Paul Mauberret s'interroge sur la manière de fixer le taux dans le cadre des attributions de fonds de concours.

Le Président répond que dans le cas présent il a essayé à la fois de préserver les finances de la CCT et de trouver un accord avec la commune. Le problème dans ce cas précis est que le résultat de l'appel d'offre était nettement supérieur à ce qu'escomptait la commune de Chichilianne. Or, la commune avait besoin de cet équipement dont l'objectif principal est d'assurer la cantine aux enfants de Chichilianne.

A l'avenir, il conviendra de solliciter au préalable à la CCT afin de connaître le montant sur lequel elle pourrait s'engager.

Jérôme Fauconnier rejoint l'avis du Président : ce problème risque de se reproduire à l'avenir et il convient de réfléchir aux sommes dévolues aux fonds de concours et de définir une conduite à tenir dans ces cas-là.

Vote : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chichilianne

Pour: 39 Abstention: 1

15- Convention d'affiliation au chéquier Jeunes

Le Conseil Général de l'Isère a mis en place le chéquier jeunes qui vise à faciliter l'accès des collégiens et jeunes handicapés, aux loisirs sportifs et culturels. Il permet notamment d'obtenir des réductions et gratuité pour pratiquer son activité favorite et en découvrir de nouvelles.

Le chéquier s'utilise directement auprès des prestataires affiliés au Conseil Général de l'Isère.

Il est proposé de signer la convention avec le Conseil Général afin d'autoriser les deux structures Enfance Jeunesse (Le Granjou et la MEJ) à utiliser le chéquier Jeunes comme moyen de paiement.

Vote : Convention d'affiliation au chéquier Jeunes

Adopté à l'unanimité

16- Convention de partenariat avec l'AFR

L'AFR assure, par convention de partenariat avec la CCT, l'organisation d'un projet d'animation « Enfance Jeunesse » sur le Canton de Clelles, en cohérence avec celui mis en œuvre par la Communauté de communes du Trièves dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CAF) actuellement en cours de réécriture pour 2014/2017. La communauté de communes reconnaît la mission de service public, d'utilité sociale et d'intérêt général de l'association ainsi que son rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique « enfance jeunesse » sur le territoire.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2014 précisant les nouveaux rôles respectifs de l'association et de la collectivité :

La communauté de communes récupère la gestion de l'ensemble des séjours de l'été 2014 et assume la globalité de l'accueil de loisirs jeunes. La relation de partenariat est fondée sur la participation et la collaboration des salariés de l'AFR dans le fonctionnement du service enfance jeunesse Trièves.

Le versement d'une subvention à hauteur de 53 960€ pour le fonctionnement de l'année 2014.

Le préambule de la convention énonce le fait que 2014 sera une année de rapprochement entre la CCT et l'AFR; dans ce cadre, il a été abordé le nécessaire maillage du territoire en matière d'offre de loisirs en direction des enfants et des ieunes.

Frédérique Puissat explique que les différences majeures portent sur l'intégration de la gestion de l'ensemble des séjours de l'été en accord avec l'AFR sans incidence financière et sur l'intégration du personnel de l'AFR (2 personnes) au sein de l'intercommunalité. Il est nécessaire de réfléchir également au maillage du territoire au niveau de l'Enfance Jeunesse.

Guillaume Gontard s'interroge sur l'impact financier de l'intégration du personnel de l'AFR. L'association bénéficie actuellement d'une subvention de 7000 euros pour le poste de directeur. Il faudra en tenir compte lors de l'intégration du personnel.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention et d'appliquer son contenu en matière de financement.

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et l'Association des Familles Rurales

* Adopté à l'unanimité

17- Convention de mise à disposition de la salle SEQUOIA entre la CCT et Clelles

Pendant la durée des travaux du bâtiment de la mairie de Clelles, il est proposé de signer une convention avec la commune de Clelles pour l'utilisation de la salle communale « les Séquoias » d'une part pour organiser la permanence du RAM de Clelles et Mens et d'autre part, pour organiser les activités périscolaires dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires.

Vote : Convention de mise à disposition de la salle SEQUOIA entre la CCT et Clelles

Adopté à l'unanimité

18- Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

Dans le cadre de la poursuite du développement des actions Collectives Familles à l'échelle du Trièves, il convient de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité.

Bien que soutenues par le Conseil Général au titre de la convention de développement local, les actions de prévention et d'animation autour des questions de la parentalité à destination des familles requièrent un financement complémentaire pour être étendues à l'ensemble du Trièves.

Ainsi, la communauté de communes sollicite le REAAP à hauteur de 4000€.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Prestations extérieures	4250	Conseil Général	1100
Frais de communication°	500	REAAP	4000
Frais de déplacement	100	Autofinancement CCT	4046
Frais de personnel	4296		
TOTAL	9146	TOTAL	9146

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président à demander une subvention auprès du REAAP.

Vote: Programme Action Collective Famille: demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

19 – Convention de partenariat entre la CCT et les associations d'animation touristique

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes et des associations d'animations touristiques dans le cadre du partage des compétences Tourisme. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention avec les associations d'animation suivantes : Trièves Tourisme à Mens, TAM à Monestier de Clermont, Arz'Anim à Château Bernard et GEVA à Gresse en Vercors.

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et les associations d'animation touristiques

Adopté à l'unanimité

20 - Convention de partenariat entre la CCT et l'association Recycl'art

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes et du service tourisme à la mise en place du service de location de vélos sur la commune de Mens organisé par l'association Recycl'Art.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Alain Hermil Boudin s'interroge à propos de la prise en charge des risques liés à la sécurité quant à l'utilisation de ces vélos ?

La prise en charge de ce type de risque n'est pas le rôle de la CCT répond Alain Rougale. Il est demandé de l'ajouter sur la convention pour garantir la non-responsabilité de la CCT.

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et l'association Recycl'art

Adopté à l'unanimité

21 - Convention de partenariat entre la CCT et le centre Terre Vivante

La convention a pour objet de définir les engagements de la communauté de communes et du service tourisme à la mise en place du service de pré-réservation des visites du centre Terre Vivante. Cette convention est ciblée sur la période estivale.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et le centre Terre Vivante

Adopté à l'unanimité

22 – 70^{ème} anniversaire des mouvements de libération 1944 : histoire sensible de la seconde guerre mondiale – film photographique et spectacle

Dans le cadre de la célébration du 70° anniversaire des mouvements de libération nationale, un certain nombre d'acteurs institutionnels, associatifs, culturels, touristiques et scientifiques du Trièves mais aussi du Vercors se sont fédérés pour mieux connaître et donner à comprendre certains aspects méconnus de cette période importante du XX° siècle. Ces initiatives prennent plusieurs formes dont la majeure est l'édition d'un manuscrit original, *La vie inimitable*, aux Presses Universitaires de Grenoble. Autour de cela, des rencontres, échanges, projections de films auront lieu un peu partout sur le territoire du Trièves et audelà

Parallèlement, La démarche initiée par la Communauté de communes du Trièves et ses partenaires visera donc à porter un éclairage sur ce « paysage histoire », au moyen d'une enquête ethno-historique collective, mais aussi en procédant concomitamment au recensement des « lieux témoins » du secteur, à la valorisation des mémoires et à la transmission de ces dernières à tous les publics. Ce projet prendra la forme d'un film photographique (images de lieux symboliques et lieux plus communs, témoins) pour donner à voir et à entendre des fragments de leurs personnalités et de leur histoire. Ce film photographique, « Témoins ordinaires, le Trièves, un paysage-histoire » (titre provisoire) sera réalisé par l'association « du Bruit dans l'image ».

Jean-Paul Mauberret précise que tous les lieux de témoignages figureront dans cette réalisation.

Budget prévisionnel:

Dépenses	€	Recettes	€
Temps de Travail (20 jours)	2600	CG38	4400
Spectacle : 15 juin	1100	DRAC/ région	700
Accompagnement CPIE (2,5)	1000	Autofinancement CCT (Temps de travail et ligne animation du patrimoine 2014).	5100

Réalisation d'un Film Photographique (25j à 20€ de l'heure)	4000		
CD-Rom pour diffusion (collèges, musées,)	200		
Ateliers pédagogiques /collège	800		
Déplacements	200		
communication	300		
Total	10200	Total	10200

Afin d'instruire les dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC/région et du Conseil Général de l'Isère, le Conseil communautaire est sollicité pour approuver toute demande de subvention pour la réalisation et la mise en œuvre de cette action.

Vote : $70^{\text{ème}}$ anniversaire des mouvements de libération 1944 : histoire sensible de la seconde guerre mondiale – film photographique et spectacle

Adopté à l'unanimité

23 – Le fait religieux en trièves (Dauphiné historique – Drôme, Isère, Hautes Alpes) – exposition temporaire 2012/2016 et journée d'étude

Une exposition temporaire se prépare en partenariat avec l'Association des Amis du Musée du Trièves et le service patrimoine de la Communauté de Communes du Trièves (10 personnes).

Le travail de recherches thématiques et bibliographiques a commencé il y a un an et ½ (8 réunions plénières et des réunions par thème). La mise en exposition au Musée du Trièves est prévue pour le premier trimestre 2015 (réouverture du Musée) et ce, pour une durée de deux ans, accompagnée d'une programmation culturelle (dans et hors les murs). Une publication est également prévue pour accompagner cette exposition. Ce projet a reçu la caution scientifique de Jean GUIBAL, Conservateur du Musée Dauphinois.

Dans le cadre de la réalisation de cette exposition temporaire au Musée du Trièves (conçue pour être accrochée en d'autre lieux) le service culture et patrimoine souhaite proposer une journée d'étude.

Afin d'instruire le dossier de demande de subventions dans le cadre du LEADER (axe coopération) déposé, le conseil communautaire est sollicité pour approuver toute demande de subvention pour la réalisation de cette exposition et de la journée d'étude.

Dépenses prévisionnelles :

Objet	Coût € TTC
Conception graphique et réalisation des panneaux de l'exposition (2015)	3048
Scénographie de l'exposition (2015)	3650
Communication (2015)	900
Frais de déplacements / journée d'étude (2014)	1500
Temps de Travail CDCT (35 jours sur 2014 & 2015)	4445
TOTAL	13543

Financements prévisionnels :

Communauté de communes du Trièves (ligne Musée du Trièves et Animation patrimoine 2015, FDT 2014)	5 928.25
LEADER sollicité (avis favorable)	7 614,75

TOTAL 13 543

Vote : Le fait religieux en Trièves (Dauphiné historique – Drôme, Isère, Hautes Alpes) – exposition temporaire 2012/2016 et journée d'étude

Adopté à l'unanimité

24 – Marché de services : transfert des déchets ménagers

Suite à l'avis de la CAO du 14/03/2014, il est proposé d'attribuer le marché de transfert des déchets ménagers à l'entreprise CORREARD pour un montant de 520€ HT le transfert.

Vote : Marché de services : transfert des déchets ménagers

Adopté à l'unanimité

25 – Avenant n°1 au contrat de reprise option filière Papier Carton entre la CCT et REVIPAC

Dans le cadre du barème E Eco-Emballages ou Adelphe, Revipac et la CCT ont conclu un contrat de reprise option filière papier-carton sur la reprise des déchets d'emballages ménagers en papier carton (PCNC) dans le cadre de l'agrément 2010/2016 relatif à la filière des emballages ménagers.

La formule de prix retenue lors de la signature de la convention prend pour base de calcul du prix de reprise des produits un prix de référence « européen » défini à partir d'un panier de mercuriales européennes. Or, les prix constatés sur la période 2011/2013 ont montré que ces prix de reprise avaient été régulièrement inférieurs aux prix pratiqués par les usines françaises sur le marché français. Revipac a donc décidé de faire bénéficier les collectivités territoriales du meilleur des 2 prix. Dans le même temps, Revipac a décidé de porter le prix minimum garanti à 35€/tonne sous certaines conditions. Ces nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Vote : Avenant n°1 au contrat de reprise option filière Papier Carton entre la CCT et REVIPAC

Adopté à l'unanimité

26 – Marché : travaux d'alimentation et renforcement du réseau d'eau potable

Suite à l'avis de la CAO du 14/03/2014, il est proposé d'attribuer le marché de travaux d'alimentation et renforcement du réseau d'eau potable de la manière suivante :

Lot n°1: Monestier de Clermont: Groupement Pelissard Trieves Travaux

Lot n°2 : Roissard : Groupement Pélissard Trièves Travaux

Lot n°3: Paul les Monestier: BTP Balcon Est

Vote : Marché : travaux d'alimentation et renforcement du réseau d'eau potable

Adopté à l'unanimité

27 – Marché : marché à bons de commande pour travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreinte

Suite à l'avis de la CAO du 14/03/2014, il est proposé d'attribuer le marché à bons de commande pour travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreinte au groupement d'entreprises « Pélissard -Trièves Travaux -BTP du Balcon Est ».

Vote: Marché: marchés à bons de commande pour travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreinte

Adopté à l'unanimité

28 - Questions diverses

Informations diverses:

- Marie-Jo Villard explique être allée à une réunion de l'association ASCTIP (Association de Suivi des Communes Traversées par des Installations de Pétrochimie) à laquelle la commune de Monestier de Clermont adhère depuis environ 10 ans. La dissolution de cette association est effective et un amendement voté le 21 décembre 2013 prévoit une imposition forfaitaire d'un montant de 500 euros par kilomètre de canalisations ; montant qui sera versé à la CCT.
- Marc Dutaut informe de la réorganisation des tournées des facteurs à compter du 23 avril suite à la baisse du volume de courrier. Les conséquences de cette

- réorganisation sur les codes postaux 38710, 38930 et St Michel les Portes sont que les tournées finiront plus tard ce qui implique que les clients en fin de circuit auront leur courrier en début d'après-midi.
- Solange Saulnier soulève le problème de retard important dans le traitement des mandats à la perception de Monestier de Clermont. Elle a fait un courrier afin de demander du renfort en effectif. Elle propose que les communes concernées s'associent à cette démarche.
- Sophie Reichmuth ne comprend pas le refus d'imprimer la plaquette relative aux préconisations architecturales et souhaite des explications.

 Samuel Martin répond que cette plaquette ne correspond pas à la réalité et ne remplit

pas son rôle. Il a refusé de donner son accord pour le bon à tirer en raison de la piètre qualité du document.

Eric Bernard précise qu'il s'agit plus d'un livret d'accueil que d'un document d'urbanisme.

Le président souhaite bonne chance à ceux qui poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.